



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 OBJET

1.1 Généralités

Les présentes Conditions Générales ont pour but de définir le mode d'utilisation de la plateforme iMaje et de mise à disposition des prestations délivrées par celle-ci.

EJD (ci après le Fournisseur) est un fournisseur de prestations de services en ligne accessibles via l'application iMaje.

Les clients de iMaje (ci après le Client) sont des particuliers qui vont utiliser l'application iMaje au travers d'une interface accessible via internet, par le biais de l'ouverture d'un compte et du règlement de la prestation.

1.2 Coordonnées du Fournisseur

iMaje ® est une marque déposée par EJD (Les Editions Juridiques Dématérialisées ®), SARL au capital de 500 000 Euros domiciliée 121 rue du Caducée, 34090, Montpellier.

Tous les principes énumérés dans les présentes conditions générales ont valeur de contrat et s'appliquent aux transactions sauf dispositions spéciales explicitement exprimées dans les Conditions Particulières.

L'exécution d'une transaction implique un ensemble d'engagements pris par le Fournisseur et son Client.

Ces engagements sont explicitement définis dans les présentes Conditions Générales, auxquelles vient se rajouter l'engagement de qualité de service défini dans le document «Conditions générales SLA» (Service Level Agreement).

Cet engagement de qualité ne s'applique qu'aux transactions qui impliquent l'utilisation de notre serveur dédié.

1.3 Départ des engagements

Les engagements réciproques liés aux présentes Conditions Générales sont effectifs à partir de la date certaine d'inscription du Client au service iMaje. Cette date est déterminée par celle du premier règlement en ligne par carte bancaire réalisé par le Client au travers de notre plateforme.

1.4 Les URL d'accès aux services

Ci après, les principaux accès en ligne traitant de la technique, de la vente ou de l'usage de l'application iMaje :

- point d'entrée de l'application sur le site [imaje.fr](http://www.imaje.fr) : <http://www.imaje.fr>
- point d'entrée de l'application pour les clients : <http://www.i-maje.eu>
- Conditions Générales de Vente : <http://www.imaje.fr/environnement-contractuel/>
- Conditions d'Utilisation du Service : <http://www.imaje.fr/environnement-contractuel/>
- Politique de confidentialité : <http://www.imaje.fr/environnement-contractuel/>
- Bibliothèque de services : <http://www.imaje.fr/bibliotheque-imaje/>
- Engagement de qualité de service (SLA) : <http://www.imaje.fr/environnement-contractuel/>
- Tarifs : <http://www.imaje.fr/tarif-imaje/>

2 LES SERVICES DU FOURNISSEUR

2.1 Présentation du service iMaje

EJD SARL a développé une application accessible sur l'Internet.
L'application iMaje est disponible 24H/24 et 7J//7
via un site web spécifique à l'adresse <http://www.i-maje.eu>,
ou encore à partir de la page d'accueil de son site institutionnel <http://www.imaje.fr>.

L'application iMaje s'adresse aux personnes désireuses de créer leur société en s'adressant à un prestataire qui les accompagne de A à Z, depuis la génération des documents composant le dossier jusqu'à l'immatriculation finale au Greffe compétent.

Au travers de formulaires électroniques, iMaje permet de procéder aux formalités de création des sociétés en totale dématérialisation. Elle autorise également la réalisation de différents types d'actes en relation avec le suivi et la gestion des dites sociétés.

La liste des formes juridiques disponibles en création de société ainsi que des formalités et actes en rapport, s'incrémente au fur et à mesure du développement de l'application. Elle est disponible à l'adresse suivante : <http://www.imaje.fr/bibliotheque-imaje/>.

Le Fournisseur met à la disposition du Client une base de données de contenus juridiques accessible au travers de formulaires permettant soit de créer des sociétés, soit d'en assurer la gestion juridique (modifications et secrétariat juridique).



Cette base de données est réalisée et maintenue avec le concours de juristes professionnels en activité. Elle met à la disposition du Client des documents et du contenu à jour au regard de la législation en vigueur. Ces contenus ont seulement une valeur documentaire et le Client conserve la possibilité de les modifier afin de les adapter à la situation concrète de la formalité qu'il souhaite réaliser.

Le Fournisseur n'a en aucun cas vocation à se substituer à ses clients ou à prodiguer des conseils juridiques. Sa prestation se limite à mettre à disposition une base documentaire juridique. Le Client, est seul maître des informations qu'il renseigne, et de ce fait, seul responsable des documents et des contenus qu'il génère.

La prestation du fournisseur est d'offrir le service de traitement des données, son archivage sécurisé, et la liaison avec le service du greffe ou encore avec certains acteurs dans le domaine des annonces légales.

Le Fournisseur est, par ailleurs, propriétaire d'une plateforme applicative, composée de serveurs, d'unités de stockage et d'équipements réseaux ci après dénommé « Le Cluster ». L'hébergement du Cluster est confié à une société tierce spécialisée, qui en assure via un contrat de type PaaS, le management et la maintenance. Ce contrat est couvert par un engagement de qualité de service (SLA), qui garantit un taux minimum de disponibilité.

En ce qui concerne le service Internet, la gestion et la protection de ses équipements, le Fournisseur, se repose sur le contrat qu'il a signé avec son hébergeur qui lui garantit la bonne exécution de la prestation d'hébergement dans son ensemble, qu'il s'agisse de la sécurité physique ou logique de la plate-forme iMaje ou de son approvisionnement en énergie, de la maîtrise de la température ou encore du raccordement permanent au réseau internet.

2.2 L'offre de service iMaje

L'offre de service iMaje se décline comme suit :

Création de société : l'offre de création permet de créer sa société en générant l'ensemble des documents nécessaires à son immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce et en transmettant le dossier complet par voie dématérialisée.

La liste des structures juridiques qu'il est possible de créer via iMaje est accessible à l'adresse suivante : <http://www.imaje.fr/bibliotheque-imaje/>.

Le service juridique de iMaje reste à l'écoute de ses clients pour étudier l'éventualité d'intégrer de nouvelles formes sociétales, moyennant un délai qui sera fixé au regard de la demande.

Gestion de société : l'offre de gestion permet de réaliser toutes les opérations nécessaires à la gestion juridique de la société, qu'il s'agisse des actes de modification destinés à être publiés (ou pas) ou encore des actes de secrétariat juridique.

La liste des actes juridiques qu'il est possible de réaliser via iMaje est accessible à l'adresse suivante : <http://www.imaje.fr/bibliotheque-imaje/>.

Le service juridique de iMaje reste à l'écoute de ses clients pour étudier l'éventualité d'intégrer de nouveaux types d'actes, moyennant un délai qui sera fixé au regard de la demande.

3 INSCRIPTION AU SERVICE

3.1 Date d'inscription

Le Client peut procéder à son inscription en toute autonomie, à tout moment sur le site Imaje.fr 7J/7, 24H/24.

Lors de l'inscription en ligne, le pack contractuel est mis à la disposition du Client.

Il se compose de:

- Conditions Générales de Vente (CGV)
- Conditions Générales d'Utilisation du service (CGU)
- Politique de confidentialité
- Service Level Agreement (SLA)

La date d'inscription correspond à la date d'acceptation du pack contractuel (incluant les présentes conditions générales).

3.2 Réalisation de l'inscription

Pour accéder aux services d' iMaje, le Client doit procéder à la création de son compte.

Lors de l'inscription, le Client s'engage à communiquer des informations personnelles sincères et fiables.

Pour permettre la continuité du service, il devra communiquer à iMaje, dès qu'il en a connaissance, toute modification dans les informations fournies. Il pourra s'acquitter de cette obligation en modifiant directement les informations concernées dans son compte grâce aux identifiants d'accès communiqués lors de l'inscription.

4 AJOURNEMENT OU RESILIATION DU SERVICE

4.1 Défaut de fourniture du service

Si, pour des raisons propres au Fournisseur, il s'avère que la prestation de service ne peut être respectée pour l'ensemble ou une partie d'une commande, le Fournisseur le notifie au Client dès que l'information lui est connue. Le Fournisseur s'engage alors à effectuer un avoir sur les sommes réglées par le Client.

Cet avoir viendra en déduction du prélèvement d'abonnement mensuel à venir.

En tout état de cause, le Fournisseur ne peut être tenu pour responsable des retards imputables à l'opérateur télécom qui reste seul maître des délais.

Par Convention expresse, ce remboursement constitue pour le Client une indemnité forfaitaire couvrant le préjudice subi et exclut toute autre réclamation en dommages et intérêts pour quelque motif que ce soit.

4.2. Manquement du Client

En cas de manquement du Client à l'une quelconque de ses obligations, notamment en terme de respect des lois en vigueur relatives aux contenus et/ou à l'utilisation de l'application, ou encore à celui des droits généraux régissant le «copyright», le Fournisseur peut suspendre puis résilier de plein droit tout ou partie des services, 8 jours après mise en demeure par lettre recommandée avec Accusé de Réception restée sans effet.

Durant toute la durée de la suspension, le Fournisseur continue à facturer au Client les prestations visées aux Conditions Particulières. Dans tous les cas, la résiliation d'une commande, emporte le droit pour le Fournisseur de résilier définitivement l'ensemble des commandes.

5 TARIFS

5.1 Application du Tarif

Le Tarif des services commercialisés par le Fournisseur, s'applique aux services fournis sur les territoires où le fournisseur réalise la prestation de service.

Le Tarif en vigueur est consultable et téléchargeable au format PDF sur le site du Fournisseur à l'adresse suivante :

<http://www.imaje.fr/tarif-imaje/>

5.2 Modification du Tarif

Ce Tarif peut être modifié par le Fournisseur et notifié au Client par tout moyen écrit y compris la correspondance électronique à l'email principal du compte indiqué lors de son inscription en ligne par le Client.

Le nouveau tarif sera immédiatement affiché sur le site internet du Fournisseur et consultable à l'adresse indiquée précédemment pour le tarif en vigueur.

Le Client est réputé avoir accepté le nouveau tarif à compter de la communication du nouveau Tarif par le Fournisseur.

6 FACTURATION ET MODALITES DE REGLEMENT

L'inscription en ligne et la création du compte Client sont gratuites.

Le règlement des prestations s'effectue par carte bancaire au travers de la plateforme de paiement de notre partenaire bancaire par transaction sécurisée.

Les prestations de formalités sont payables directement en ligne et facturées individuellement à chaque réalisation.

Tout désaccord ou toute demande d'éclaircissement concernant la facturation devra être exprimé par lettre recommandée avec avis de réception postal dans le délai en vigueur de quatre mois à compter de la date d'émission de la facture.

Passé ce délai le Client est réputé d'accord avec le décompte qui lui a été présenté et aucune contestation ne sera admise par le Fournisseur.

7 RESPONSABILITE / RISQUES

7.1 Responsabilité

Le Fournisseur ne peut être tenu pour responsable du contenu des informations renseignées et utilisées dans les formalités permises par l'application qui sont sous la seule responsabilité du Client. Le Fournisseur ne saurait donc être tenu pour responsable d'informations erronées fournies par le client volontairement ou pas.

Le Fournisseur ne saurait se substituer en aucun cas à un professionnel du Droit et n'a pas vocation à le faire. Le Client est pleinement responsable de l'utilisation de l'application et de ses services, le Fournisseur n'ayant aucun droit de contrôle sur l'utilisation qui en est faite. Le Client assume donc seul la responsabilité de tout problème qui pourrait résulter de son utilisation.

7.2 Force majeure

La responsabilité du Fournisseur ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté tels que des interruptions du service résultant notamment de conflits sociaux ou des défaillances liées à un cas de force majeure, des moyens de transmission imputables à l'opérateur télécom habilité sur le territoire national qui fournit les lignes de transmission ou encore à ses fournisseurs de bande passante.

7.3 Assurance

Le fournisseur bénéficie d'une police d'assurance spécifique à son activité dont les termes peuvent être communiqués au Client sur simple demande par courrier recommandé avec Accusé de Réception adressé au siège de celui-ci.

7.4 Obligation de moyens

Quel que soit le service choisi, une fois ouvert, il ne peut être utilisé que par des particuliers capables de juger de la pertinence des textes fournis à titre d'exemple et qu'il est aisément facile de substituer, s'il le juge nécessaire. Aucune responsabilité ne pourra être opposée à iMaje sur ce sujet.

Concernant la gestion des procédures en elles même, celles-ci impliquent l'intervention de tiers dont le Fournisseur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de manquement. Ainsi en est-il des Journaux d'Annonces Légales et/ou des Greffes notamment en ce qui concerne le respect des délais et/ou le paiement en ligne.

En tout état de cause, la société iMaje ne pourra être tenue d'une obligation de résultat, son activité étant par essence dépendante du réseau et de sociétés tierces, elle est donc assujettie à une obligation de moyens.

8 ENGAGEMENT DE QUALITE DE SERVICE (SLA)

8.1 L'engagement de qualité de service (SLA)

Le Fournisseur s'engage à délivrer une qualité de service définie par un taux de disponibilité qui ne peut pas être inférieur à une valeur énoncée dans les Conditions générales du Service Level Agreement (SLA).

Ce document « Conditions Générales du SLA » est communiqué au Client lors de son inscription en ligne mais est également disponible en consultation et en téléchargement au format PDF sur le site du Fournisseur à l'adresse <http://www.imaje.fr/environnement-contractuel/>.

Ce document vient compléter les présentes et définit le niveau d'indemnisation du Client en cas de non respect des taux minimum de disponibilité du service.

En tout état de cause, la pénalité maximum ne saurait dépasser le montant annuel de l'abonnement du Client.

Ces taux de disponibilité s'appliquent exclusivement aux services liés aux infrastructures techniques du Fournisseur.

8.2 Mode d'application du S.L.A.

Le Fournisseur établit une grille faisant apparaître le taux de disponibilité de service en regard de laquelle s'appliquent des pénalités financières.

Les taux de disponibilité sont calculés sur une période de un an. La première année un prorata temporis est appliqué. Si le taux de disponibilité fait apparaître la nécessité d'indemniser le Client, l'indemnisation sera prise en compte au plus tard 60 jours après la constatation de la non atteinte de l'engagement du Fournisseur.

8.3 Maintien de la qualité de service

8.3.1 De la part du Fournisseur :

Le maintien de la qualité de service implique de la part du Fournisseur :

– de prendre toute disposition jugée nécessaire pour garantir la disponibilité du service (Cf Conditions Générales du SLA).

– d'avertir le Client suffisamment à l'avance de toute amélioration, modification ou suppression de services liées à des évolutions ou des opérations de maintenance de ses infrastructures.

8.3.2 De la part du Client :

Le maintien de la qualité de service implique de la part du Client d'utiliser les services du Fournisseur conformément aux prescriptions normales d'usage. Dans le cas où une utilisation anormale du service par le Client entraînerait des perturbations dans l'exploitation du réseau, le Fournisseur se réserve le droit de suspendre le service ou de dénoncer ses engagements pour les commandes en cause, dans les conditions indiquées à l'article 4 sans préjudice de toute action en dommages et intérêts.

Le Fournisseur se réserve le droit de se retourner et de poursuivre en justice toute société ayant joué un rôle dans la non atteinte de ses objectifs de qualité.

9 CONFIDENTIALITE

Chacune des parties s'engage à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient et auxquels elles auraient pu avoir accès au cours de l'exécution des prestations commandées.

Les deux parties prendront vis à vis de leur personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer, sous leur responsabilité, le secret et la confidentialité de toutes les informations et documents définis ci-dessus.

Le service Gestion de données du Fournisseur dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement la prise en compte des données fournies.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du Client et certaines de ces informations ne peuvent être communiquées, et cela uniquement avec son accord, qu'aux destinataires suivants : Journaux d'Annonces Légales et/ou Greffes des Tribunaux de Commerce.

Au delà de la protection des données du Client par des procédures sécurisées sur les serveurs utilisés pour l'hébergement du service, le Fournisseur déclare son site et ses fichiers à la CNIL.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant directement au service Client dédié du Fournisseur.

10 CESSION DU CONTRAT

La cession du contrat par EJD à une société tierce, le transfert de l'encaissement des sommes dues à une société tierce n'entraînent pas la résiliation du présent contrat. Néanmoins, le Fournisseur, s'oblige à informer son client par courrier RAR de toute modification relative à la propriété ou à l'encaissement de sa facturation.

11 ATTRIBUTION DE COMPETENCE

La loi applicable est la loi française. Toute difficulté relative à l'application du présent contrat sera soumise, à défaut d'accord amiable au Tribunal compétent de Montpellier, auquel les parties attribuent compétence territoriale quel que soit le lieu d'utilisation du service ou le domicile du défendeur, car la prestation est exécutée depuis les serveurs du Fournisseur hébergés à Montpellier. Cette clause, par accord express des parties, s'applique même en cas de référé.

12 CLAUSES FINALES

Les présentes conditions générales contiennent tous les engagements des parties l'une à l'égard de l'autre. De convention expresse, les correspondances, demandes d'offres ou propositions antérieures relatives aux mêmes prestations sont considérées comme nulles et non avenues.

Seules les clauses parfaitement explicitées sur les conditions particulières peuvent contrarier les principes énoncés dans les présentes.

Toute modification aux présentes devra, pour être valable, faire l'objet d'un avenant signé par les responsables habilités des deux parties.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes sont déclarées nulles ou caduques par application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision judiciaire ou administrative définitive d'une juridiction compétente, les autres dispositions garderont leur force et leur portée.

GLOSSAIRE

Application

Une application est un programme informatique développé pour automatiser un certain nombre de tâches, faciliter le travail et optimiser le temps de l'utilisateur.

Cluster

Un « cluster » (en français « grappe ») est une architecture composée de plusieurs serveurs formant des noeuds, où chacun des noeuds est capable de fonctionner indépendamment des autres. Le cluster permet de répartir une charge de travail parmi un grand nombre de serveurs et de garantir l'accomplissement de la tâche même en cas de défaillance d'un des nœuds.

Data Center

Un data Center est un lieu relié en permanence à l'Internet et qui regroupe un ensemble d'équipements informatiques qui peuvent être mis à la disposition de Clients en suivant un certain nombre de règles.

Engagement de qualité de service (SLA)

Document par lequel le Fournisseur s'engage à délivrer une qualité de service liée à ses infrastructures techniques, qui définit un taux de disponibilité qui ne peut pas être inférieur à une valeur énoncée dans celui-ci et garantit une indemnisation financière si l'engagement n'était pas respecté.

Format PDF

Le format PDF (portable document format) est un format universel qui peut être exploité par une grande majorité de matériel informatique et d'imprimante. Ainsi ce type de fichier peut être imprimé quel que soit le matériel (récent).

Hébergeur

Un hébergeur est une société spécialisée dans l'hébergement de sites Web sur des serveurs. Sa prestation implique une accessibilité des services hébergés 7J/7 et 24H/24 par le biais d'une connexion à haut débit.

PaaS

De l'anglais « Platform as a Service », la plate-forme en tant que service est un type de Cloud Computing, à savoir un ensemble de processus qui consiste à utiliser la puissance de calcul et/ou de stockage de serveurs informatiques distants à travers un réseau, généralement Internet. Dans le PaaS, l'utilisateur loue l'exploitation de serveurs sur lesquels les applications nécessaires sont préalablement mises en place et maintenues par le fournisseur. Les systèmes sont mutualisés et offrent une grande élasticité et notamment la capacité de s'adapter automatiquement à la demande, alors que dans une offre classique d'hébergement web l'adaptation fait suite à une demande formelle de l'utilisateur.

SLA

Voir la définition de l'Engagement de qualité de service (supra).